

# COMPTE RENDU

## Réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 juillet 2020 à 20h

---

*Secrétaire de séance désigné : William THENIERES*

*Heure de début de séance : 20h00*

**PRESENTS** : ALBINET ETIENNE, BANAL CARINE, OLIVIER JACQUES, SERRANO MICHEL, THENIERES WILLIAM, THIPHAIN CECILE, VALGALIER REGIS

**ABSENTE** : PELTIER SARAH

**PROCURATIONS** :

ARNAL FREDERIC donne procuration à SERRANO MICHEL.

CABASSUT MATHIEU donne procuration à THENIERES WILLIAM,

VALGALIER BRUNO donne procuration à ALBINET ETIENNE.

---

### **ORDRE DU JOUR et SOMMAIRE**

Est rajouté à l'ordre du jour :

\* au point n° 11: Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Demande de liste de propositions

\* au point n° 12 : Désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE

- 1- Forage de la cave
- 2- Pont vieux de Trèves
- 3- Règlement eau potable hameau le Villaret et contrats d'abonnement
- 4- Mobil home communal : modalités de location et tarifs
- 5- Camping municipal
- 6- Travaux école
- 7- Contrat CUI Roux Pascal 2020-2021
- 8- Frais de personnel service eau et assainissement
- 9- Assistance technique dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau
- 10- Demande de location garage communal
- 11- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) Demande de liste de propositions
- 12- Désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE
- 13- Questions diverses

Madame Maryline Valdeyron, présente dans le public, se lève et donne à Monsieur le Maire une lettre qu'elle demande de lire de vive voix. Elle demande aussi que sa lettre figure dans le compte rendu du conseil municipal. Monsieur le Maire accepte la requête.

## Lettre publique de Madame Maryline VALDEYRON

*« Par cette lettre, je viens rétablir la vérité sur ma demande de C.L.M (qui a été divulguée alors que ceci concerne mon dossier médical qui est confidentiel !). J'apporte une précision, lors du covid 19, étant une personne à risque ++, l'isolement est le seul remède, mais le docteur expert m'a dit qu'il n'y avait plus de covid donc ma demande de C.L.M n'avait plus de raison d'être.*

*Donc, en définitive je devrais travailler avec un masque et me laver les mains le plus possible.*

*Voilà ma véritable situation qui a été galvaudée par un communiqué inexact.*

*Je tenais à rétablir la vérité qui est connue par les personnes qui me sont proches mais je ne pensais pas que la mairie le publierait, étant donné que ça concerne le dossier médical, chose qui est confidentielle !*

*Je tiens à ce que cette rectification soit communiquée avec le résumé du conseil municipal afin de rétablir la vérité auprès des personnes qui reçoivent les mails édités par la mairie. »*

### 1- Forage de la Cave

M. SERRANO déclare que les analyses de suivi de la qualité de l'eau du nouveau forage sont prévues sur 12 mois, la dernière étant en août 2020. Il était redouté la présence d'antimoine, il n'y en a pas pour le moment. Un traitement d'eau traditionnel pourra être mis en place, sans recours à un filtre antimoine. D'une manière générale tout se passe bien, notamment pendant les orages, avec l'absence d'eau boueuse à l'inverse de ce qui se passait avec le captage des Fournels (notre ancienne ressource en eau du Village).

Si vous avez des remarques sur la qualité de l'eau, faites-nous le savoir.

M. SERRANO rappelle que la compétence de l'eau sera transférée vers la communauté de communes en 2021, au plus tard 2022 : « Le syndicat du causse noir » se chargera alors de la gestion au quotidien et de la gestion administrative de l'eau.

M. Le MAIRE déclare qu'il faut donc poursuivre le nouveau projet de traitement d'eau potable à Valdebouze tant que nous en avons la compétence.

M. Le MAIRE précise que l'inauguration du forage de la Cave aura lieu le samedi 19/09/20 (journée du patrimoine).

### 2- Pont Vieux de Trèves

M. Le Maire informe que la pré-réception des travaux a eu lieu, quelques anomalies ont été remarquées et seront réparées par l'entreprise. Cependant la hauteur du parapet ainsi que la chaussée ne seront pas reprises car ils ne représentent pas des défauts.

Ce projet à la hauteur de 30 000 euros a reçu 12 000 euros de dons via « Fondation du patrimoine », les dons sont encore possibles.

M. Le MAIRE précise que l'inauguration du Pont Vieux aura aussi lieu le 19/09/20 (journée du patrimoine).

### 3- Règlement eau potable Hameau le Villaret et contrats d'abonnement

Le Hameau du Villaret est désormais équipé de compteurs.

Nous avons distribué les contrats d'abonnement ainsi que le règlement du service d'eau potable modifié par délibération en date du 5/06/2020.

Devant les contestations d'une des administrés du Villaret et en raison du transfert prochain de la compétence à la Communauté des Communes, le Maire a décidé la mise en œuvre de la facturation au volume à partir de la relève de novembre 2020. Le futur règlement du service de l'eau potable sera celui de la Communauté des Communes.

### 4- Mobil-home communal : modalités de location et tarifs

La commission camping nous a informés qu'il y avait eu des demandes de location du mobil home à la nuitée. Comme cela n'avait pas été prévu, nous avons dû refuser des touristes. Nous devons revoir notre règlement et accepter la location à la nuitée.

Si le conseil municipal est d'accord, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de location du mobil home et de définir un tarif à la nuitée.

Nous allons également revoir les périodes hors saison et pleine saison.

#### **PROJET DE DELIBERATION**

<b>Durée de location</b>	<b>De janv. au 1<sup>er</sup> samedi de juillet</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> samedi de juillet au dernier dimanche d'août</b>	<b>Du dernier dimanche d'août à dec.</b>
<b>La nuitée</b>	<b>Pas de location</b>	<b>55 € Caution 50 €</b>	<b>Pas de location</b>
<b>Week-end Du vendredi au dimanche</b>	<b>110 € Caution 100€</b>	<b>110 € Caution 100 €</b>	<b>110 € Caution 100 €</b>
<b>Semaine (7 nuitées) Semaine du samedi au samedi Arrivée 16h00 Départ avant 10h00 Tarif ménage inclus</b>	<b>310 € Caution 300 €</b>	<b>360 € Caution 300 €</b>	<b>310 € Caution 300 €</b>
<b>Draps non fournis, versement de 25% du montant de la location à la réservation</b>			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention fixe les tarifs comme énoncés ci-dessus.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	-	-	-
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 5- Camping municipal

M. Le Maire propose à la commission camping de faire le point sur le fonctionnement du camping.

M. THENIERES aborde les points suivants :

Bilan d'étape : sur les deux premières semaines de juillet, le camping a loué 30 emplacements, 72 personnes sont passées et 700 € ont été récoltés. Il sera difficile de comparer la fréquentation 2020 compte-tenu de la pandémie.

Certains campeurs sont demandeurs de produits d'hygiène et parfois alimentaires. La commission camping va se rapprocher de l'association « La ruche » pour faire en sorte que certains produits de l'épicerie soient en dépôt/vente au camping. L'objectif n'est pas de faire du profit mais de rendre service à nos touristes.

Covid-19 : Le protocole qui fixe le cadre sanitaire dans les campings vient de paraître. Compte tenu de notre petite structure, nous allons pouvoir nous adapter pour suivre les consignes tout en continuant de recevoir les campeurs.

## 6- Travaux école

La commission École et la Professeure des écoles nous ont transmis une liste de petits travaux qu'il faudrait réaliser à l'école ainsi que la proposition de refaire le sol de la salle de classe.

M. le Maire indique que les petits travaux pourront être réalisés durant l'été par les agents municipaux.

M. SERRANO apporte les précisions suivantes :

La mairie avait prévu en 2020 un budget pour les travaux de l'école d'un montant de 5000 €. A l'heure actuelle les travaux d'habilitation de la salle de sieste s'élèvent à 4000 €. Par conséquent, le sol de la salle de classe ne pourra pas être fait cette année et devra être budgétisé pour 2021.

## 7- Contrat CUI ROUX Pascal 2020-2021

Le Maire rappelle la délibération du 17 avril 2019 décidant le recrutement d'une personne dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Mr ROUX Pascal a donc été embauché au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une période d'un an renouvelable à raison de 20 heures hebdomadaires (879 € brut mensuel), financées par l'état à hauteur de 50 %.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de délibérer afin de renouveler ce contrat. A savoir que Mr Pascal ROUX a fait la demande d'effectuer 23 heures hebdomadaires (1010 € brut mensuel) au lieu de 20 heures (879 € brut mensuel).

Ces 23 heures hebdomadaires seraient financées par l'état à hauteur de 40 %.

### **PROJET DE DELIBERATION**

M. Le Maire rappelle la délibération du 17 avril 2019 décidant le recrutement d'une personne dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Unique d'Insertion Parcours Emploi Compétences, contrats aidés par l'état). Il propose au conseil municipal de renouveler le contrat

de Mr ROUX Pascal pour une durée de un an (renouvelable 36 mois maximum) à raison de 23 heures hebdomadaires, afin d'effectuer des travaux divers pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires au renouvellement du contrat de Mr ROUX Pascal

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'embaucher Mr ROUX Pascal en contrat CUI PEC à compter du 1er juillet 2020 pour une durée de un an renouvelable 36 mois à raison de 23 heures hebdomadaires.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au renouvellement du contrat CUI PEC de Mr ROUX Pascal.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	-	-	-
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 8- Frais de personnel service eau et assainissement

### **PROJET DE DELIBERATION**

M. Le Maire expose : le personnel dédie une partie de son temps de travail à la gestion du service eau et assainissement. Les frais du personnel consacrés à ce service ont été estimés à 29 500 € annuel et budgétisés sur le budget eau et assainissement 2020.

Tous les salaires étant pris en charge sur le budget principal, il est nécessaire d'effectuer les opérations nécessaires pour transférer les 29500 € de charges de personnel du budget eau et assainissement vers le budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, autorise les opérations budgétaires suivantes :

- budget eau et assainissement : 1 mandat au compte 621 Personnel extérieur au service pour un montant de 29 500 €
- budget principal : 1 titre au compte 70848 Aux autres organismes pour un montant de 29 500 €

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	-	-	-
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 9- Assistance technique dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau



Nîmes, le 01 JUIL. 2020

**Le Président**  
Direction Générale adjointe  
Développement et Cadre de  
Vie

Direction de l'Eau et de la  
Valorisation du Patrimoine  
Naturel

Service Eau et Milieux  
Aquatiques

Affaire suivie par :  
Sandrine GAUBIAC  
Tél : 04.66.05.41.93  
Mail : sandrine.gaubiac@gard.fr

Eric MOUSSARD  
Tél : 06.73.43.55.03  
Mail : eric.moussard@gard.fr  
Objet : Convention d'assistance  
technique

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président,

Conformément à l'article L3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, le Département peut mettre à disposition des communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui le souhaitent, une assistance technique dans le domaine de l'assainissement et la protection de la ressource en eau. Le Département peut notamment vous accompagner dans la mise en œuvre de vos obligations réglementaires à travers la réalisation de bilans 24 heures en assainissement, l'appui à la saisie des données SISPEA, la coordination de la procédure DUP pour l'alimentation en eau potable et/ou de la démarche captage prioritaire ...

Le décret n° 2019-589 du 16/06/2019 a détaillé les nouvelles prestations à apporter pour cette assistance technique. Ces modifications nécessitent une nouvelle convention qui se substitue à celle existante. Vous trouverez, ci-joint, un modèle de convention conforme à ce décret.

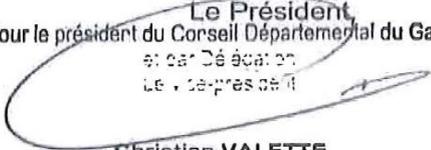
Pour information, le tarif applicable aux collectivités gardoises éligibles à l'assistance technique a été fixé, par arrêté du 05/12/2019, à 0,35 € hors taxes/habitant/mission, pour l'année 2020.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir me retourner, si votre collectivité est intéressée, la convention signée, en mentionnant la ou les missions choisies (assainissement et/ou protection de la ressource en eau).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pièces jointes :**

- modèle de convention
- projet de délibération
- annexe relative à la rémunération

Le Président,  
Pour le président du Conseil Départemental du Gard  
et par Délégation  
Le 1er Vice-président  
  
Christian VALETTE

## PROJET DE DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Le décret n° 2019-589 du 16 juin 2019, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités de la part des Départements.

Compte tenu de son champ de compétence, la commune de Trèves peut bénéficier des missions suivantes :

- assainissement
- protection des ressources en eau

Par arrêté du 5 décembre 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard a fixé à 0.35 € hors taxes la part annuelle à l'habitant ; pour chaque mission, la rémunération à verser au Département, pour l'année 2020, s'élèverait donc à :

Rémunération à verser :

Tarif x population du bénéficiaire x nombre de missions

0.35 x 129 x 2 = 90.33 € HT soit 99.33 € TTC (TVA 10 %)

Il s'agit d'un contrat de un an. Nous n'aurons plus besoin de ce service une fois que la compétence de l'eau sera transférée vers la communauté de commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- 1- De demander l'assistance technique du Département pour les missions suivantes :
  - \* assainissement
  - \* protection des ressources en eau
- 2- D'approuver le projet de convention et donner délégation à Monsieur le Maire pour le signer
- 3- De s'engager à porter au budget annexe de l'eau le montant de la rémunération correspondante aux missions.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	-	-	-
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

### 10- Demande de location garage communal

Le maire présentera une demande de location d'un garage communal. La commune n'ayant pas de garage communal disponible, cette demande sera inscrite sur une liste d'attente.

### 11- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) Demande de liste de propositions

Ci-dessous la liste des membres de la commission communale des impôts directs désignés en 2014.  
(Liste électorale en PJ afin de désigner les nouveaux membres)

## MEMBRES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE TREVES

Délibération du Conseil Municipal du **25 avril 2014**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>COMMISSAIRES DOMICILES HORS DE LA COMMUNE ET INSCRITS AUX ROLES DES IMPOTS LOCAUX DE LA COMMUNE</u>	
1 PASCAL André Retraité Né le 23/02/1949 13007 MARSEILLE	1 BERTRAND Raymonde Retraitée Née le 30/03/1947 13540 PUYRICARD
2 LAURENT Simone Retraitée Née le 7/06/1951 13270 FOS SUR MER	2 VALGALIER Anne Professeur d'EPS Née le 2/10/1961 12450 LA PRIMAUBE
<u>COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE</u>	
3 VEDRINES Jean Retraité Né le 14/01/1934 Valdebouze 30750 TREVES	3 VALGALIER Marylise Agent social Née le 24/03/1957 30750 TREVES
4 VALDEYRON Martine Aide ménagère Née le 31/07/1965 Layolle 30750 TREVES	4 EVESQUE Alain Retraité Né le 14/01/1954 Le Villaret 30750 TREVES
5 BOUTEILLER Anne-Marie Ingénieur Née le 07/12/1970 30750 TREVES	5 HECQUET Audrey Employée Epicerie Paysanne Née le 10/10/1984 30750 TREVES
6 GERMAIN Noëlle Retraitée Née le 14/12/1939 30750 TREVES	6 COUDERC Simone Retraitée Née le 24/06/1939 30750 TREVES
7 VALGALIER Jérôme Electricien Né le 30/01/1982 30750 TREVES	7 OLLIER Frédéric Exploitant Agricole Né le 06/03/1974 Combalbert 30750 TREVES
8 ROMEGOUX Marie-Chantal Employée de la Poste Née le 14/05/1953 30570 VALLERAUGUE	8 BERTRAND Gérard Sans profession Né le 21/06/1958 Le Villaret 30750 TREVES
9 SERRANO Michel Ingénieur Né le 17/03/1965 30750 TREVES	9 BALMEFREZOL André Retraité Né le 05/01/1945 Valdebouze 30750 TREVES
10 CARRILLO Paul Artiste Musicien Né le 18/08/1974 30750 TREVES	10 CORRADO Bruno Employé à la CAF Né le 03/08/1960 30750 TREVES
<u>COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE ET PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORETS</u>	
11 ALBINET Francette Agricultrice Née le 21/05/1957 La Bastide 30750 TREVES	11 OLLIER Eliette Retraitée Née le 26/11/1947 Combalbert 30750 TREVES
12 VALGALIER Cédric Adjoint Technique Territorial Né le 19/01/1985 30750 TREVES	12 ATHANASSARAS André Retraité Né le 16/07/1921 La Verrière 30750 TREVES

## PROJET DE DELIBERATION

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux le priant de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs dans la commune.

La liste de vingt-quatre contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des impôts, de choisir les membres de la commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal a désigné les personnes, dont la liste ci jointe, après s'être assuré :

D'une part que chacune d'elles :

- est de nationalité française,
- est âgée de vingt-cinq ans au moins,
- jouit de ses droits civils,
- est inscrite aux rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

D'autre part que les personnes respectivement imposées aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle sont équitablement représentées.

### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSIONS COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -MEMBRES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE TREVES-**

Délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020

Pour chacun des commissaires proposés : nom, prénom, profession, date de naissance et commune de domicile

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>COMMISSAIRES DOMICILES HORS DE LA COMMUNE ET INSCRITS AUX ROLES DES IMPOTS LOCAUX DE LA COMMUNE</b>	
1 PASCAL André Retraité Né le 23/02/1949 13007 MARSEILLE	1 BERTRAND Raymonde Retraîtée Née le 30/03/1947 13540 PUYRICARD
2 LAURENT Simone Retraîtée Née le 7/06/1951 13270 FOS SUR MER	2 VALGALIER Anne Professeur d'EPS Née le 2/10/1961 12450 LA PRIMAUBE
<b>COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE</b>	
3 VEDRINES Jean Retraité Né le 14/01/1934 Valdebouze 30750 TREVES	3 VALGALIER Marylise Agent social Née le 24/03/1957 30750 TREVES
4 VALDEYRON Martine Aide ménagère Née le 31/07/1965 Layolle 30750 TREVES	4 EVESQUE Alain Retraité Né le 14/01/1954 Le Villaret 30750 TREVES
5 BOUTEILLER Anne-Marie Ingénieur Née le 07/12/1970 30750 TREVES	5 HECQUET Audrey Employée Epicerie Paysanne Née le 10/10/1984 30750 TREVES
6 GERMAIN Noëlle Retraîtée Née le 14/12/1939 30750 TREVES	6 COUDERC Simone Retraîtée Née le 24/06/1939 30750 TREVES
7 VALGALIER Jérôme Electricien Né le 30/01/1982 30750 TREVES	7 OLLIER Frédéric Exploitant Agricole Né le 06/03/1974 Combalbert 30750 TREVES
8 ROMEGOUX Marie-Chantal Employée de la Poste Née le 14/05/1953 30570 VALLERAUGUE	8 BERTRAND Gérard Sans profession Né le 21/06/1958 Le Villaret 30750 TREVES

9 SERRANO Michel Ingénieur Né le 17/03/1965 30750 TREVES	9 BALMEFREZOL André Retraité Né le 05/01/1945 Valdebouze 30750 TREVES
10 CARRILLO Paul Artiste Musicien Né le 18/08/1974 30750 TREVES	10 THENËIERS Soizic Professeure des écoles Né le 22/06/1978 30750 TREVES
COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE ET PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORETS	
11 ALBINET Francette Agricultrice Née le 21/05/1957 La Bastide 30750 TREVES	11 OLLIER Eliette Retraitee Née le 26/11/1947 Combalbert 30750 TREVES
12 VALGALIER Cédric Adjoint Technique Territorial Né le 19/01/1985 30750 TREVES	12 OLIVIER Jacques Retraité Né le 07/10/1951 30750 TREVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le renouvellement des membres de la commission communale des impôts indirect.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	-	-	-
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 12- Désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE

Ode du zon pichien  
Conseil municipal

Nîmes, le 10 juin 2020

N/Réf. : 2020-110

**Objet : Désignation du Correspondant de la commune auprès du CAUE.**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Depuis 40 ans, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assurent la promotion de la qualité architecturale et interviennent en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages. De nombreux projets d'aménagements ont ainsi vu le jour à travers la relation de confiance entretenue entre le CAUE et les communes gardoises. Dans tous ces domaines, la loi a confié aux CAUE un rôle de sensibilisation et d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens.

Le CAUE du Gard souhaite aller plus loin dans cette démarche en associant chaque commune gardoise à son action, **à travers la désignation par chaque conseil municipal d'un correspondant du CAUE.**

- 1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à notre Assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).**
- 2. Il sera convié à nos manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)**
- 3. Il sera invité à nos actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.**

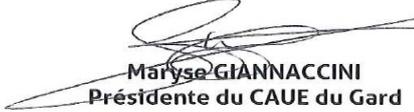
L'ensemble de ces actions conduites par notre institution a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, et des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

Vous trouverez ci-après annexé un modèle de délibération de désignation de « Correspondant du CAUE » **que nous vous demandons de nous retourner avant le 30 septembre 2020 à notre secrétariat [accueil@caue30.fr](mailto:accueil@caue30.fr).**

En l'absence de candidature au sein du conseil municipal, vous pouvez proposer la désignation d'une personne présentant un intérêt ou une expérience dans les domaines de l'habitat, de la valorisation du patrimoine ou de l'environnement.

Madame Pascale BEZARD que vous pouvez joindre au 04 66 70 98 56 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) ou à l'adresse mail [p.bezard@caue30.fr](mailto:p.bezard@caue30.fr) est à votre disposition pour tout questionnement.

Veillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleures salutations.



Maryse GIANNACCINI  
Présidente du CAUE du Gard

## **PROJET DE DELIBERATION**

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions sont les suivantes :

- 1- Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à notre Assemblée consultative, espace de rencontre et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

- 2- Le correspondant sera convié à nos manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels et de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...).
- 3- Le correspondant sera invité à nos actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, il vous est proposé de désigner : M. SERRANO Michel

En qualité de correspondant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal désigne M. SERRANO Michel correspondant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	-	-	-
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

### 13- Questions diverses

M. Le Maire donne le résultat des élections à la communauté de communes CAUSSES AUGOUAL CEVENNES :

**Gilles BERTHEZENE** a été élu le 15 juillet 2020, Président de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires".

**8 vice-présidents** ont été élus également :

- Vice-Présidente aux Déchets : ANGELI Laurette (Maire de Saumane)
- Vice-Président au Développement Economique : VIGNE Alexandre (Maire de Lanuéjols)
- Vice-Président au Tourisme : VALGALIER Régis (Maire de Trèves)
- Vice-Présidente à l'Environnement et Transition Ecologique : LEBEAU Irène (Maire de Dourbies)
- Vice-Président à la Culture, loisirs et Sports : DE LATOUR Henri (Maire de Lasalle)
- Vice-Président à l'Actions Sociales : BENEFICE Patrick (1er adjoint de Lasalle)
- Vice-Président à l'Eau et Assainissement : GAUTHIER Joël (Maire de Val-D'Aigoual)
- Vice-Présidente à la Communication et Cohésion du territoire : ROLAND Dominique (Conseillère à Lasalle)

M. SERRANO, représentant de la commission travaux, fait le point sur le projet de réfection de l'appartement situé au-dessus de la poste :

- Entre couler une chape ou une dalle, le choix s'est porté sur une dalle car, certes plus chère, elle est plus pérenne.
- Nous devons limiter le projet à 64 000 €. (montant du projet initial 81 000 €)
- Nous devons encore consulter les entreprises et les bureaux d'études pour obtenir les devis actualisés ou manquants.
- En 2020, nous pourrions engager 26 000 € de notre budget et les subventions à percevoir en 2020. Les autres sommes seront budgétisées et dépensées en 2021.

M. Le Maire : Il y a quelques mois, j'avais soumis au conseil municipal, un projet de verger communal. Le conseil municipal avait mis en attente ce projet et s'était mis dans la réflexion. Je compte proposer à nouveau ce projet.

Question d'un membre du public : « Où en est le projet de la chèvrerie ? »

Réponse de M. le Maire : Le projet avance lentement mais il suit son cours. Une présentation du projet et de sa mise en œuvre sera effectuée lors du prochain conseil municipal.

Remarque d'un membre du public : « Lors des travaux au Villaret, il a été placé un poteau téléphonique neuf mais celui-ci ne supporte aucun câble ! ? »

Heure de fin de séance : 21h40

Prochain conseil municipal : vendredi 28 août 2020 à 20h00